



Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le **16 DEC. 2022**

ID : 085-200061265-20221206-2022_9_01-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2022-9-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : **13 DEC. 2022**
- la publication le :

16 DEC. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à 18h à la salle 1 du Siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Nelly HERROU, Nadine LECART, Jocelyne SERVADEI.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Christine BERNARD à Nicole ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER, Nelly HERROU à Philippe ROUSSEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Evolution du règlement intérieur du CA

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 16 DEC. 2022

ID : 085-200061265-20221206-2022_9_01-DE

En application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration nouvellement installé avait approuvé son règlement intérieur déterminant les modalités de son fonctionnement par délibération n° 2020 4 01 du 9 octobre 2020.

Suite à la redéfinition de l'action sociale d'intérêt communautaire et au transfert de l'action sociale d'intérêt communautaire au CIAS au 31 décembre 2021 par délibération du Conseil de Communauté n°2021 8 03 du 16 septembre 2021, eu égard également à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et à son décret d'application n° 2021-1311, il convient de modifier le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS.

Le règlement intérieur modifié entérinera également le principe selon lequel les séances du Conseil d'Administration du CIAS ne sont pas publiques.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver la délibération suivante :

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-16 et R.123-19,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,**

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS n° 2020 4 01 du 9 octobre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n°2021 8 03 du 16 septembre 2022 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

Vu le projet de règlement intérieur modifié soumis,

Vu le rapport,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur du Conseil d'Administration afin de l'adapter aux nouvelles dispositions législatives réglementaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, tel qu'il figure en annexe ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'application de ce règlement intérieur.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

**Givrand, le 9 décembre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,**

Signé électroniquement par : Jean
Soyer
Date de signature : 12/12/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président
Jean SOYER

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 16 DEC. 2022
ID : 085-200061265-20221206-2022_9_01-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.